

Echo

NSPV - SNPS - NGPS



QUI EST
HILDE WILLEMS ?

INDEMNITÉS DE
REPAS VERSUS
CHÈQUES-REPAS



<https://www.facebook.com/nspvsnpnsgps/>



https://twitter.com/nspv_snps/



<https://www.instagram.com/nspvsnpnsgps/>



REVUE
TRIMESTRIELLE
JUILLET
2022

NR.741

L'été bât son plein et la plupart profitent d'un congé bien mérité.

Sur le plan syndical, nous sortons d'une période mouvementée. Les conséquences des négociations sectorielles n'y sont pas étrangères.

Nous avons dû constater que certains « concullègues » ne craignent pas de jeter le discrédit sur votre syndicat parce que nous aurions conclu un accord défavorable avec la ministre de l'Intérieur.

En effet, le SNPS a, tout comme le SLFP, revu ses exigences à la baisse.

Nous ne réclamons aucun prix qui serait à gagner. L'espoir fait vivre mais ne remplit pas les estomacs.

Mon raisonnement est simple. La table des négociations rassemble tous les syndicats reconnus et représentatifs. Chacun dispose d'une voix et chacun peut mettre ses arguments sur la table et participer activement aux négociations. Tout le monde peut formuler des propositions.

Et en fin de compte, un accord est conclu ou non.

Comment se fait-il alors que les millions d'euros fictifs, qui jouent dans l'esprit de certains, n'aient pas été trouvés ? Que certains syndicats ne soient pas parvenus à effectivement rentabiliser leurs connexions politiques ? Que leurs « amis politiques » n'aient pas été à l'écoute des préoccupations de leurs membres ?

Qu'il y ait eu beaucoup de bêlement, mais peu de laine ?

Comment expliquez-vous qu'un syndicat neutre comme le SNPS parvienne à forcer un accord, pas un accord de champagne, mais plutôt un accord de Kidibul modeste, un accord dans lequel nos membres s'en tirent mieux sur le plan salarial ?

Votre syndicat n'hésite pas à parler un langage clair à la table des négociations, ne craint pas d'escalader les barricades et craint encore moins de conclure un accord, même si c'est difficile. Je vous rappelle que le SNPS a été le seul à l'époque à conclure ledit accord NAPAP, un règlement dont de nombreux collègues peuvent encore bénéficier aujourd'hui. Notre point de vue est souvent copié mais jamais égalé.

Comment se fait-il que certains (au comptoir à tout le moins) aient apparemment la solution magique à la question de la NAPAP ? J'attends un « miracle » depuis 2014.

Le SNPS et le SLFP ont travaillé main dans la main au dossier des négociations salariales dans l'intérêt de l'ensemble des policiers. C'est peut-être quelque chose de rare aujourd'hui au sein de notre police. Collaborer et travailler ensemble. À tout le moins essayer de changer quelque chose au sort de nos membres, mais avec le sens des réalités. Les rêves se vendent bien, mais la désillusion est d'autant plus grande au réveil.

Et pourtant, certains (ex-)membres ne semblent pas se contenter de notre vision et de notre stratégie. Je trouve cela regrettable. Certains cherchent aujourd'hui leur salut auprès des syndicats qui étaient « contre ». Résilient leur affiliation au SNPS, mais doivent en même temps



“ECHO” est le trimestriel du Syndicat National du personnel de Police et de Sécurité.

Les non-membres peuvent souscrire un abonnement annuel en versant € 77 au numéro de compte
BE06 3101 1451 1822 du SNPS.

Les données personnelles sont traitées conformément aux dispositions de la loi de la vie privée (Loi 08/12/1992).

Editeur responsable:

Carlo Médo

Mise en page:

Joeri Franck

Romboutsstraat 1/011

1932 Zaventem

T 02 644 65 00

www.snps.be

entendre des mêmes syndicats qu’« il n’y aura de toute façon pas d’argent », que « la ministre n’a pas reçu de moyens », que « le politique ne veut pas donner un centime à la police ». Réfléchissez-y. S’il n’y avait pas d’argent pour libérer la modique somme de 121 000 000 d’euros pour une très modeste augmentation de salaire, comment certains seraient-ils alors parvenus à obtenir les montants incroyables promis ???

Je ne m’en fais pas, mais il faut le dire.

Nous travaillons nuit et jour et nous ne nous laissons pas décourager. Seulement, nous espérons que nos fidèles membres font preuve de bon sens et de discernement pour faire la distinction entre démagogie et divertissement bon marché face à une solide organisation qui met tous les moyens juridiques et administratifs en œuvre pour défendre vos intérêts et améliorer le sort de notre secteur professionnel.

Nous pouvons en donner la preuve chaque jour, grâce à notre équipe de négociateurs, mais aussi grâce à notre forte équipe d’aide juridique sur laquelle vous pouvez compter jour et nuit. Vous pouvez à tout moment vous adresser à nos délégués à travers l’ensemble de notre organisation.

J’espère que cet été vous amènera à bien réfléchir et à vous rendre compte que le seul véritable syndicat pour et par la police est celui qui arbore « la couleur blanche ».

Pas de paroles, mais des actes...

Ensemble, nous sommes forts !

Carlo Médo
Président National

Vu l'Art. 29 de la loi du 24 Mars 1999, le montant de la cotisation syndicale pour les membres actifs doit être adapté

à partir du 1/1/2021 comme suit :

- **€ 168,00 (paiement annuel)**
- **€ 14,00 (paiement mensuel)**

NÉGOCIATIONS SECTORIELLES : POINT DE SITUATION

Dans notre précédent Écho syndical, nous nous sommes penchés en détail sur l'historique des négociations sectorielles menées. Et nous avons prêté une attention tout particulière au volet quantitatif.

Entre-temps, les travaux juridiques relatifs à ce dossier ont démarré. Après avoir clôturé les négociations avec les partenaires sociaux par un accord, il reste encore pas mal de formalités à accomplir.

Ainsi, il faut rédiger un projet d'arrêté royal (PAR) rendant possible d'un point de vue juridique l'exécution des accords du protocole.

Lors du comité de négociation 548 du 25 mai 2022, le PAR a été présenté aux partenaires sociaux. Après le débat, l'asbl SNPS a donné son accord.

Cela signifie-t-il que demain, l'augmentation de salaire proposée arrivera déjà sur votre compte ? Non, le processus démocratique et la réalité juridique dans notre pays requièrent que le dossier passe encore entre de nombreuses mains.

Ainsi, l'Inspecteur général des Finances doit encore donner son feu vert. En outre, le dossier doit encore recevoir l'avis du conseil des bourgmestres, le secrétaire d'État au Budget doit encore formuler son opinion, la ministre de la Fonction publique doit encore donner son approbation et le Conseil d'État doit encore remettre son avis.

Cela explique tout de suite pourquoi il faut toujours compter un an avant qu'un paiement effectif ne puisse avoir lieu.

C'est peut-être difficile à concevoir, mais c'est une réalité juridico-administrative que nous ne pouvons ignorer.

D'autres réflexions, affirmations, opinions et avis ne témoignent que de connaissances incomplètes ou insuffisantes des mécanismes d'une négociation et du chemin qu'un dossier doit parcourir dans toute cette organisation, voire d'un semblant de démagogie et de populisme bon marché.

Dans ce projet d'arrêté royal, il a été décidé d'inclure un principe très important qui décrit la possibilité de l'octroi d'une indemnité de télétravail. Ce principe, sans détails supplémentaires, ouvre la possibilité d'une indemnité de télétravail et rend les accords tels qu'ils ont été conclus dans le protocole possibles d'un point de vue statutaire. Nous avons demandé qu'un texte supplémentaire soit inclus dont il ressort clairement que la ministre de l'Intérieur peut déterminer elle-même les modalités et que celles-ci doivent être consignées dans un arrêté ministériel.

C'est une fois de plus la preuve que le dossier suit son cours normal et que les négociations portent leurs fruits.

Le SNPS veille à ce que les accords conclus soient respectés.

Nous entendons aussi énormément de choses sur les problèmes liés à la viabilité financière de cet accord. On raconte toutes sortes de légendes urbaines.

Tout le monde doit assumer ses responsabilités. Le SNPS prend ses responsabilités et poursuit les négociations pour voir une réelle augmentation de salaire sur votre compte. Nous le faisons en appliquant au maximum les règles du jeu de la négociation et de la concertation.

En tout cas, cela ne sera pas de notre faute si demain est prise une décision politique qui serait en défaveur du personnel policier. Nous luttons ouvertement et avec tous les moyens administratifs et juridiques dont nous disposons.

Seulement, nous avons pris une décision, nous ne resterons pas les bras croisés à côté de la ligne de touche à crier des slogans insensés. Non, nous attraperons le ballon et tenterons de marquer.

Nous espérons dès lors que nos membres soutiennent notre stratégie et continueront à nous donner la force nécessaire pour mener à bien ce dossier délicat et difficile.

INDEMNITÉS DE REPAS VERSUS CHÈQUES-REPAS

MEMBRES DU PERSONNEL AYANT DROIT

À partir du 1er novembre 2022, tous les membres du personnel de la Police intégrée en activité de service, ainsi que les membres du personnel du cadre opérationnel et les membres du personnel du cadre administratif et logistique actifs au sein de services externes (SSGPI, SSD, AIG, Comité P, SAT Justice et Intérieur, OCAM, Centre de crise, Conseil de discipline, délégués syndicaux permanents).

Les membres du personnel qui bénéficient d'une indemnité postale pour service fixe à l'étranger n'ont pas droit à des chèques-repas, ni les aspirants, sauf s'ils viennent de la promotion sociale.



CHOIX

Si le membre du personnel souhaite renoncer au droit à des chèques-repas, il doit communiquer ce choix par écrit avant le 1er novembre 2022 au commissaire général, au chef de corps ou au service de son choix, afin de pouvoir dès lors continuer à bénéficier de l'ancien système d'indemnités de repas.

Ce membre du personnel peut par la suite revenir sur ce choix à tout moment, auquel cas le droit à des chèques-repas sera ouvert dans son chef le premier jour de la période de référence suivante.

NOMBRE DE CHÈQUES-REPAS

Le nombre de chèques-repas auquel le membre du personnel a droit est fixé en divisant par 7,36 heures le nombre d'heures de prestations de services réelles par période de référence visé à l'article VI.I.3 du PJPol. Si cette opération donne un chiffre décimal, le résultat est arrondi à l'unité supérieure.

Le nombre de chèques-repas par période de référence est, le cas échéant, toutefois limité au nombre de jours calendrier, déduction faite des samedis, dimanches et jours fériés, de cette période.

Le nombre de chèques-repas par an est légalement limité à un maximum de 220 chèques.

APPLICATION DU NOMBRE DE CHÈQUES-REPAS

Règles de base : en ce qui concerne le personnel de la Police intégrée, des règles spécifiques

s'appliquent :

- On ne calcule et ne pense qu'en heures et non en jours.
- Les chèques-repas sont placés sur la carte électronique au début du mois.

Autrement dit : Au sein de la Police intégrée, on travaille par période de référence.

À titre d'exemple, nous prenons les mois de janvier et de février, à savoir la première période de référence de l'année.

Pour le mois de janvier, vous recevrez virtuellement sur la carte électronique des chèques-repas le nombre maximum de chèques-repas, le même principe étant également appliqué au mois de février.

Donc, janvier compte 31 jours dont sont déduits les week-ends et les jours fériés légaux. Nombre total de chèques pour ce mois = 21 chèques. Le montant correspondant de chèques-repas est automatiquement versé sur votre carte électronique.

Le même calcul est effectué pour le mois de février.

Ensuite, l'imputation pour janvier-février aura lieu au cours de la période de référence suivante.

À la fin de la période de référence, on regarde combien d'heures de prestations de services réelles vous avez fournies.

Si vous avez atteint la norme de prestation sur la période de référence grâce à des prestations de services effectives, vous avez droit au nombre maximum de chèques-repas. Il ne faut donc

procéder à aucune imputation.

Le calcul du nombre de chèques-repas se fera automatiquement via Galop. Un outil pour permettre cela dans Galop est en plein développement. Il fera automatiquement la distinction entre les prestations de service réelles (en heures) et les congés, les maladies, etc.

Chaque nouvelle période de référence implique un nouveau calcul.

Règle 1 : le nombre max. de chèques qu'un membre du personnel peut obtenir par mois = 20 ou 21 chèques.

Règle 2 : calculez le nombre d'heures réellement prestées par période de référence, puis divisez-le par 7,36 heures = le nombre de chèques que le membre du personnel peut obtenir jusqu'à un nombre max. de chèques (20 ou 21 chèques, c.-à-d. 31 jours par mois - 8 jours de week-end ou 30 jours par mois - 8 jours de week-end).

Voici une clarification à l'aide d'un exemple :

Règle 1 :

Janvier compte 31 jours calendrier. Pour savoir ce à quoi vous avez droit en ce qui concerne le nombre maximum de chèques, le calcul suivant s'applique :

Dans ce cas, janvier compte 5 week-ends (10 jours de week-end (samedis et dimanches)).

Le nombre maximum de jours ouvrables en janvier = 21.

Février compte 28 jours calendrier > dont 4 week-ends (8 jours de week-end (samedis et dimanches)).

Le nombre maximum de jours ouvrables en février = 20.

Les chiffres de 21 et 20 indiquent combien de jours ouvrables il y a conformément au statut (du lundi au vendredi inclus) aux mois de janvier et de février.

Attention : cela ne dit rien sur les heures de week-end, ni sur les heures supplémentaires et les heures de nuit.

En ce qui concerne l'application de la règle 2 :

Combien d'heures de prestations de services réelles ont été fournies aux mois de janvier et de février : donc heures de week-end, de nuit et supplémentaires comprises.

Supposons qu'à la fin de la période de référence, vous ayez fourni 311,36 heures de prestations de services réelles > on divise donc 311,36 heures par 7,36 heures, ce qui donne 41 chèques-repas. Cela signifie que vous avez effectivement droit à 41 chèques-repas.

Supposons qu'à la fin de la période de référence, vous ayez presté 332 heures > on divise donc 332

heures par 7,36 heures, ce qui donne 45 chèques, mais vu que la règle 1 reste d'application, vous aurez droit à 41 chèques.

Vous devez opérer une distinction claire entre le nombre de jours ouvrables dans le mois conformément au statut, ce qui détermine le nombre max. de chèques-repas, et le nombre d'heures à prester effectivement (heures de week-end, de nuit et supplémentaires comprises) par période de référence.

VALEUR DES CHÈQUES-REPAS

Chaque chèque-repas a une valeur nominale de 6 euros (dont 1,09 euro de cotisation des travailleurs et 4,91 euros de cotisation patronale). Ce montant n'est pas indexé.

INFLUENCE DES CONGÉS ET AUTRES ACTIVITÉS SUR LE DROIT À DES CHÈQUES-REPAS

Les chèques-repas ne sont en aucun cas octroyés pour des périodes de congés non rémunérés ou des prestations pour lesquelles le membre du personnel reçoit des chèques-repas ou d'autres indemnités de repas d'une autre instance.

MODE D'OCTROI ET CALCUL DU NOMBRE DE CHÈQUES-REPAS

Les chèques-repas électroniques sont versés sur une carte électronique du même format qu'une carte de banque. La carte indiquant le crédit de chèques-repas électroniques est livrée à l'unité où est employé le membre du personnel. Sur cette carte, on utilise le numéro de matricule du membre du personnel (au lieu du nom ou du NRN (numéro de registre national)).

Les chèques-repas électroniques sont crédités chaque mois sur le compte chèques-repas du membre du personnel comme suit : en divisant par 7,36 heures le nombre d'heures de prestations de services réelles par période de référence visé à l'article VI.I.3 du PJPoL.

Au cours du premier mois, et si nécessaire du deuxième mois, qui suit la période de référence visée dans le PJPoL, le nombre de chèques-repas est régularisé en fonction du nombre d'heures de prestations de services réelles que le membre du personnel a fournies au cours de cette période de référence. S'il s'avère que trop de chèques-repas ont été versés, ceux-ci seront imputés sur les mois suivants ou récupérés à concurrence de la cotisation patronale.

RÉCUPÉRATION DE CHÈQUES-REPAS

Si un membre du personnel de la Police intégrée résilie définitivement son contrat, l'employeur pourra réclamer les chèques-repas que le membre du personnel a reçu en trop.

APERÇU

Dénomination

Droit à des chèques-repas

| | |
|--|--|
| Prestation de services | Oui |
| Prestation réduite pour cause de maladie (Uniquement les heures effectivement prestées) | Oui |
| Dispense de service (uniquement les heures qui entrent en ligne de compte comme prestation de services) | Oui |
| Dispense syndicale | Oui |
| Congés | Non |
| Interruption de la carrière professionnelle à temps plein | Non |
| Interruption de la carrière professionnelle à temps partiel | Oui (sur la base des prestations réelles) |
| Consultations médicales (dans le cadre de l'exercice de la profession/accident du travail - maladie) | Oui |
| Grève | Non |
| Formation de base Aspirant (prom. soc.) | Oui |
| Formation de base Aspirant (ex. recrutement) | Non |
| Sport (GPI 37) | Oui |
| Teambuilding | Oui |
| Repos | Non |
| Suspension | Non |
| Défense disciplinaire | Oui |
| Détention provisoire | Non |
| Bien-être au travail (harcèlement sexuel - examen méd.) | Oui |
| Absence pour cause d'accident du travail | Non |
| Maladie | Non |
| Télétravail | Oui |



LE FLAMBEAU A ÉTÉ TRANSMIS

Timi Claessens remplace Michel Goyvaerts, pensionné l'année dernière, au poste de délégué permanent pour la province d'Anvers. Il a entre-temps pu acquérir une certaine expérience. Cela nous a semblé le moment idéal pour un entretien passionnant.

Cela fait un petit moment déjà que vous êtes devenu délégué permanent. Comment vivez-vous cette expérience jusqu'à présent ?

Ce que j'ai retenu, c'est le début de mon nouveau défi en pleine période de coronavirus. Ce n'était pas évident de faire un changement de carrière en cette période.

Au début, il m'a fallu prendre mes marques. C'est finalement une fonction totalement différente, mais j'ai heureusement pu compter sur beaucoup de soutien de la part des autres délégués permanents.

C'est peut-être bizarre à dire, mais le plus frappant, c'est qu'on n'est quasiment jamais « en congé ». Certains membres et délégués locaux attendent qu'on soit toujours joignable/disponible. Maintenant, je comprends mieux pourquoi ils utilisent le mot « permanent » pour désigner la fonction de délégué permanent en interne au sein du SNPS. De nombreux collègues n'en ont vraiment aucune idée. Récemment, j'étais en vacances en Espagne et j'ai été contacté par un

membre. Lorsqu'il m'a demandé s'il dérangeait, je lui ai dit que j'étais en vacances, suite à quoi l'homme en question a eu le culot de me dire que ce n'était pas grave. Puis, il s'est mis à m'expliquer son problème. Malgré mes vacances, j'ai aidé cet homme, mais comme vous pouvez le voir, on n'est en fait jamais vraiment en congé, mais c'est nous qui le déterminons par ailleurs aussi en partie. Je suis vraiment heureux d'exercer ma nouvelle fonction. C'est une matière passionnante et très variée.

L'aspect opérationnel du métier de policier ne vous manque-t-il pas parfois ?

J'ai été opérationnel pendant 25 ans et je pense que j'en ai fait plus que ma part à ce niveau. Ce qui me manque toutefois, ce sont les bons contacts avec les collègues sur le terrain. J'emporte de nombreuses belles histoires avec moi.

Vous avez commencé durant une période syndicale mouvementée ? (l'automne 2021 avec les manifestations/les actions pour un nouvel accord salarial après 20 ans de statu quo) Incontestablement, cela vous a aussi donné certaines idées.

L'avantage de travailler comme « permanent » est qu'on est davantage et plus complètement au courant des tenants et des aboutissants de l'organisation policière.

On est quasiment en première ligne et impliqué de très près.

On est souvent le premier à être au courant des futures décisions et/ou des nouvelles approches.

Y a-t-il un thème syndical que vous avez déjà tenté de marquer de votre empreinte? Autrement dit, quelque chose qui, pour vous, mérite vraiment la priorité.

Je m'occupe très scrupuleusement de cas en lien avec l'organisation du temps de travail (OTT) et les accidents du travail en général. Avec vous, nous sommes les gestionnaires de tous les tickets néerlandophones qui rentrent à ce sujet via le site web. Si des membres sont victimes d'un accident du travail, je trouve important qu'ils soient assistés au maximum depuis le début. J'ai maintenant eu l'occasion de me rendre encore plus compte que le SNPS est vraiment le meilleur élève de la classe à ce niveau. C'est quelque chose que nous ne soulignons pas assez. Quelque chose dont nous pouvons être fiers à juste titre.





Ce n'était probablement pas non plus une sinécure de succéder à Michel en tant que délégué permanent de la province d'Anvers.

La transmission n'a pas été optimale à cause du coronavirus, mais dans des circonstances difficiles, nous en avons tiré le meilleur.

Ce n'est en outre pas simple d'égaliser les connaissances de Michel. J'essaie de suivre autant que possible. De plus, il avait également développé un réseau performant.

Chaque jour, je travaille aussi à développer mon propre réseau.

Vous étiez jadis aussi déjà actif sur le plan syndical.

Je suis devenu membre du SNPS en 1994. En 2008, je suis devenu délégué à la zone de police de Balen-Dessel-Mol et, à ce moment-là, je suis également devenu membre de la section de Turnhout. En 2015, je suis devenu président de la section de Turnhout. Par conséquent, j'étais également membre de l'administration provinciale de la province. J'ai donc pu acquérir l'expérience syndicale nécessaire.

D'où vient votre choix d'opter pour le SNPS à l'époque ?

J'avais à l'époque fait mon stage à la brigade de Mol. Un délégué du SNPS, Pino Reale, m'avait convaincu. C'est ainsi que j'ai alors été enrôlé.

J'ai aussi toujours eu un grand sens de la justice. En optant pour le SNPS, je pouvais vraiment me concentrer là-dessus.

Y a-t-il une grande différence entre le travail syndical de vos débuts en tant que délégué et celui d'aujourd'hui ?

La grande différence réside surtout dans la complexité des dossiers.

Les supérieurs hiérarchiques font parfois preuve d'un certain entêtement. J'ai régulièrement le sentiment qu'ils souhaitent réaliser des choses sans tenir compte des règles du jeu en la matière. Le marquage Battenburg sur les véhicules de service en est un bel exemple récent. En tant qu'organisation syndicale, nous ne sommes pas contre, mais il faut suivre les procédures comme prévu. Battenburg n'est qu'un exemple, mais je peux ainsi en citer encore bien d'autres. On tient de moins en moins compte des directives uniformes imposées par Bruxelles, qui est tout de même le niveau central. Je reviendrai sur les véhicules de service. Mais il y a, en outre, la question des uniformes, que je qualifierais pour le moment de cacophonie de toutes sortes de choses, ce qui ne profite pas toujours à la visibilité. Cela a le don de m'irriter démesurément.

Il y a également les notes de service, que je décris comme une jungle de notes. Je pense parfois que la transposition des directives de Bruxelles en directives locales, qui conviennent mieux à la direction du corps, est devenue un sport. Ensuite, la zone voisine trouve les directives de sa voisine meilleures que celles de Bruxelles et les reprend avec ... quelques modifications qui leur conviennent à nouveau mieux. Finalement, il existe des dizaines de directives différentes sur un sujet, il suffit de songer à la GPI 37 ter par exemple. En tant que permanent, nous ne voyons parfois plus les arbres à travers la forêt. On a besoin de davantage de règles uniformes. Pour les collègues sur le terrain aussi, cette uniformité ne pourrait qu'être bénéfique.

Il n'y a probablement pas eu que des moments positifs. Y a-t-il des choses qui vous sont restées en mémoire ?

Dans la vie professionnelle, il y a toujours des moments moins agréables. Il y a un certain nombre de choses que je regrette à ce jour.

Je suis parfois surpris de la façon dont on gère les horaires de service des collègues en 2022. Je comprends qu'on puisse s'attendre à une dose saine de flexibilité. Mais parfois, le pendule penche du mauvais côté. Nous avons tous une vie sociale et tout le monde a droit à une certaine prévisibilité.

Quelque chose de totalement différent maintenant. L'été est à notre porte. Avez-vous encore des projets insensés ?

En septembre, j'ai prévu un voyage en Croatie. Je serai donc complètement disponible pour le travail syndical pendant les mois de juillet et août !

Voilà qui est idéal ! Ensuite, je pourrai m'éclipser quelque temps ! ;-)

Merci pour cette agréable discussion. Je vous souhaite encore beaucoup de plaisir dans votre travail au sein de notre organisation.

Huysentruyt Wesley, délégué permanent

SEGPOL

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA POLICE

Début 2021, les États Généraux de la Police ont été créés à l'initiative de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden. (SEGPOL)

Le but était de vérifier si le modèle policier actuel satisfait toujours ainsi que d'identifier les défis du futur.

Un certain nombre de partenaires clés ont été activement impliqués par la ministre dans cette histoire, mais à notre surprise, pas les partenaires sociaux...

L'objectif était de se forger une idée grâce à toutes sortes d'activités telles que des journées d'étude, des séminaires, des tables rondes, etc.

Le 10 mai dernier, l'évaluation intermédiaire du SEGPOL a eu lieu à Kortrijk XPO. Bien que nous n'ayons pas été inclus dans le SEGPOL en tant que partenaire social, nous avons été invités à y assister. Et c'est avec joie que nous avons accepté cette invitation !

Nous avons reçu un état des lieux du CPL (Circle of Police Leadership).

Tout tourne autour de 6 thèmes centraux :

1. Le financement/la logistique (FINLOG) & le développement de l'organisation
2. L'être humain et l'organisation (GRH)
3. La police et la population
4. La technologie
5. La recherche 2030
6. Les défis et menaces internationaux

Les résultats provisoires des deux premiers thèmes ont été communiqués. Les autres thèmes doivent encore être approfondis dans les mois à venir.

Vu qu'il ne s'agit que de résultats provisoires, il nous semble prématuré d'entrer dans les détails.

Les mots clés étaient flexibilité au sens large, conclusion de différents partenariats (organisation du réseau) et fonctionnement des processus.

En outre, nous avons notamment encore reçu un exposé sur l'intégrité au sein de la police, de même qu'une réflexion critique sur la fonction de police de base et les 7 fonctionnalités de base. (PLP10)

Le Professeur Jelle Janssens est également venu expliquer son enquête sur l'agrandissement d'échelle. L'essence de son enquête est qu'il faut parvenir à des zones d'environ 300 membres du personnel et/ou par 100 000 habitants.

Bref, ce sont là autant de thèmes que nous surveillerons de près en tant que partenaire social. Vous pouvez compter là-dessus !

Huysentruyt Wesley
Délégué permanent

JOURNEE 2023 DES PENSIONNES ET VEUVES FRANCOPHONES DU S.N.P.S.

Faisant suite à la suppression des mesures covid (au moins pour le moment), le S.N.P.S. Pensionnés et Veuves Francophones a décidé de relancer sa célèbre journée des Pensionnés en 2023.

La province du Luxembourg reprend donc l'organisation d'une journée récréative à ROCHEHAUT le jeudi 11 mai 2023. (Ferme Boreux et consorts).

Malheureusement, les infrastructures de la Ferme Boreux ne peuvent accueillir que **100 personnes**.

Nous publions donc (mail et écho) ce feuillet d'information afin que vous soyez attentif et sur le coup lorsque le feuillet d'inscription paraîtra. Premiers arrivés, premiers servis.

Je répète, pas d'inscription à l'heure actuelle.

Nous vous demandons de vérifier si votre adresse mail est bien correcte (si vous avez reçu ce feuillet via internet alors pas de soucis) et d'éventuellement prévenir d'autres membres pensionnés qui ne l'auraient pas reçu.

Les infos complètes et le feuillet d'inscription vous sera transmis par MAIL uniquement début septembre.

Comme d'habitude paiement vaudra inscription.

Vu la conjoncture actuelle et l'augmentation du prix de la vie, nous sommes en négociation avec la ferme Boreux pour obtenir des prix corrects mais attendez-vous à une légère augmentation.

Vos Rpp sont à votre disposition.

Pour les Rpp,
Christian ANDRE
VPN

| | | | |
|--------------------|----------------|-------------|----------------------------|
| Bruxelles-capitale | José DEWEERDT | 0477/449239 | jose.nspv@gmail.com |
| Brabant-Wallon | Michel BECHET | 0491/251389 | michel.bechet@snps-bw.be |
| Hainaut | Claude CLOOSEN | 0478/744301 | cloosen.claude@snps-hai.be |
| Liège | Gérard TITEUX | 0498/548624 | gerard.titeux@snps-lie.be |
| Luxembourg | Dominique REMY | 0492/137017 | dominique.remy@snps.be |
| Namur | Pascal MAIRE | 0476/955802 | pascal.maire@snps-nam.be |

TOUJOURS AU COURANT DES DERNIÈRES NOUVELLES SYNDICALES ?

ALLEZ SUR WWW.SNPS.BE

SNPS NL FR QUESTION?

RechercherQ

POUR LA PRESSE

DEVENIR MEMBRE
Voulez-vous devenir membre du seul syndicat de police a-politique et représentatif ? Vous pouvez !

QUESTIONS?

Recevoir des newsletters

Recevez l'Echo digital et / ou dans votre boîte aux lettres.

Calog

Agents

SNPS NATIONAL PROVINCIAL AVANTAGES ASSISTANCE JURIDIQUE ADHESION DOWNLOAD CONTACT NL FR QUESTION?

La régularisation des congés.

Aujourd'hui, au Comité de Négociation des Services de Police, le dossier de la régularisation des congés a été négocié.

Lire la suite...

EU.POL Launch Event (2)
Création : 26 avril 2022

Votre opinion compte !
Création : 22 avril 2022

Promotion de la procédure de sélection Lauréat du Travail
Création : 1 avril 2022

Convocation à l'Assemblée Générale du 25 mars 2022
Création : 3 mars 2022

Assemblée Générale statutaire 2022
Création : 4 février 2022

Conseil National, Négociations salariales
Création : 26 janvier 2022

RechercherQ

POUR LA PRESSE

DEVENIR MEMBRE
Voulez-vous devenir membre du seul syndicat de police a-politique et représentatif ? Vous pouvez !

QUESTIONS?

Recevoir des newsletters

Recevez l'Echo digital et / ou dans votre boîte aux lettres.

SNPS | Plus forts ensemble ! 11

QUI EST HILDE WILLEMS ?

Le Brabant Flamand pourrait élire la première femme Présidente provinciale et administratrice du SNPS !

Hilde a 57 ans et est native d'Anvers. Elle habite néanmoins à Strombeek-Bever depuis 32 ans.

Elle est l'épouse de Rudi depuis 32 ans et ils ont ensemble deux enfants, de 23 et 20 ans.

Occupée durant 18 ans dans une société informatique, elle a, lors d'une restructuration de l'entreprise il y a environ

20 ans, opté pour une carrière dans l'administration publique. C'est ainsi qu'elle a débuté sa carrière, en 2003 à la ville de Vilvoorde.

Quel changement pour moi nous dit-elle : "entre une société informatique américaine au sein de laquelle il faut être performant et ne pas compter ses heures de travail et une administration où le patron vous demande de finir à l'heure ..."

En 2006, Hilde rejoint la zone de police de Zaventem où elle a commencé comme employée CALog au service des Ressources Humaines. La vocation syndicale prend naissance et elle nous dit d'emblée : "Het statuut, dat is mijne Dada" ou encore, "un service du personnel doit travailler réellement au profit du personnel".

En mai 2014, notre délégué Danny DEWIT affine Hilde au SNPS et elle devient déléguée au section Asse, waar ze opgevangen wordt par une équipe enthousiaste, dirigé par Erik Carlier.

En mai 2017 Anne Belain, membre CALog au sein du Conseil provincial du Brabant Flamand, a demandé à la remplacer comme délégué, responsable pour les CALog's au sein de la province. En janvier 2018, Hilde fait mobilité vers la Zone de Police de Dilbeek où elle assure la fonction d'accueil.

Ajoutons encore qu'Hilde occupe, depuis janvier 2020, les fonctions de Trésorière du Conseil provincial du Brabant Flamand du SNPS et qu'elle assure la formation sur le statut CALog, pour les délégués du SNPS. Elle est d'ailleurs à l'origine d'une brochure reprenant ce statut.

"Trop peu de membres CALog's connaissent réellement leur statut et leurs droits" nous dit-elle. Il est essentiel de bien informer nos affiliés. Il y a tellement de niveaux et de jobs différents au sein de la police ..."



Un des points les plus importants pour Hilde au SNPS ? Sa neutralité politique qui lui permet une totale indépendance de quelque parti que ce soit.

Ses attentes pour les membres CALog's ?

“Il serait important pour moi que tous les membres CALog's du personnel de la police intégrée soient statutarisés afin d'obtenir la meilleure protection sociale mais aussi de leur garantir une pension plus intéressante. N'oublions pas que 20 % du personnel de la police intégrée sont des CALogs. L'accord sectoriel récemment conclu avec la Ministre de l'Intérieur présente de réelles avancées. Notamment les chèques-repas. Le prochain combat consistera à obtenir des chèques-repas de 8€ au lieu de 6€ !”

Quelles sont les particularités de la province du Brabant Flamand ?

“Notre province comporte trois sections : Leuven, Asse et l'aéroport de Zaventem. Avec des réalités de terrain très différentes d'une section à l'autre et des spécificités très particulières avec l'aéroport qui constitue réellement une ville dans la ville.

Quelques tensions ont pu exister par le passé au sein des sections mais elles sont aujourd'hui apaisées et le climat est bien plus serein.

Si je suis élue au poste de Présidente provinciale, vous devez savoir que je ne suis pas quelqu'un au tempérament interventionniste. Les sections conserveront leur part d'autonomie et je n'interviendrai qu'en cas de nécessité ou de demande.

Je pense que mon expérience professionnelle pourra m'aider pour la gestion de la province. Mais également mon expérience privée, de femme et de mère de famille. Ma devise pourrait être : Savoir écouter et Comprendre !

Deux éléments importants joueront en ma faveur si je suis élue : mes excellents rapports avec notre délégué permanent, Cary Devalckeneer mais aussi le fait que notre actuel Président, Aldo Houben, a fait de l'excellent travail tout au long de son mandat et nous remet donc une province en bon ordre de marche. J'hériterais donc d'une situation très confortable grâce au travail de ces deux personnes essentielles pour la province.

Que les membres Ops se rassurent, je ne compte certainement pas me limiter à la gestion des CALog's. J'ai de bonnes bases concernant le statut Ops. Et mon principe concernant la gestion du Conseil provincial est très clair : c'est le travail de toute une équipe et j'ai donc du 'back-up'.”

Hilde conclura notre entretien de la manière suivante :

“ Le mandat de Présidente provinciale que je postule représente pour moi un dernier défi professionnel avant, si les conditions ne changent pas, de partir en prépension en 2027. Et je peux vous dire que j'ai bien l'intention, si la confiance m'est accordée, de me donner à 200 % pour ces cinq dernières années.”

Cette interview a été réalisée avant les élections provinciales du 27 juin.

Nous sommes en mesure, à la publication de cet article de confirmer que les électeurs de la Province du Brabant Flamand ont accordé leur confiance à Hilde qui a donc reçu, pour cinq ans, le mandat de Présidente Provinciale. Félicitations à elle !

Interview réalisée par Thierry Belin

COMMÉMORATION DE LA LIBÉRATION DU CAMP DE CONCENTRATION DE FLOSSENBÜRG

Le dimanche 24 avril 2022 s'est tenue la commémoration annuelle à l'ancien camp de concentration de Flossenbürg.

Pendant le week-end des 23, 24 et 25 avril 2022, une délégation de membres pensionnés du SNPS a participé, avec le département local des anciens combattants de Drongen et les proches des survivants de Flandre orientale, de Flandre occidentale et de Welkenraedt, après une interruption de 2 ans, à la commémoration des défunts et des survivants de cet abominable camp de prisonniers nazi.

En général, tout le monde connaît l'histoire et a entendu les récits effroyables des camps de concentration d'Auschwitz, de Buchenwald, de Bergen-Belsen, de Dachau ...Et Flossenbürg ???! La réponse est souvent : « jamais entendu parlé ».

L'une des raisons de la méconnaissance de ce camp est peut-être la distance. Les conditions et le traitement des personnes qui ont été déportées vers Flossenbürg n'étaient certainement pas moins terribles et abominables que celles appliquées dans les autres camps plus connus.

COMMÉMORATIONS DE LA GENDARMERIE EN FLANDRE ORIENTALE ET OCCIDENTALE

La « **Fraternité de la Gendarmerie** », devenue par la suite l'UNPGd, puis le SNPGd, et enfin le SNPS, reste fortement liée aux associations d'anciens combattants.

Lors des cérémonies de commémoration annuelles, on commémore en effet plusieurs gendarmes exécutés par des Allemands nazis et morts dans des camps de concentration.

Le corps de la Gendarmerie relativement réduit a perdu 307 de ses membres entre le 10 mai 1940 et le 31 décembre 1945. Des années plus tard, nombreux sont ceux qui sont morts de la privation et des blessures subies. 113 membres de la Gendarmerie, qui ont été arrêtés par l'occupant, n'ont pas survécu aux camps de concentration ou ont été exécutés.

Il est en effet établi que pendant la guerre, un groupe de résistants, organisé ou non, était actif dans chaque brigade de la Gendarmerie sur l'ensemble du territoire belge.



De nombreux gendarmes issus de Flandre orientale et occidentale et même de l'autre côté de la frontière avec le Hainaut ont été arrêtés, puis exécutés sur le lieu d'exécution national à Oostakker-Rieme.

Presque directement après la fin de la Seconde Guerre mondiale, il y a 77 ans, le commandement de la Gendarmerie et la Fraternité de l'époque ont assisté à la commémoration organisée pour les gendarmes exécutés. Jusqu'à ce jour, le SNPS participe toujours à l'hommage floral à Oostakker-Rieme. (7 mai 2022)

Oostakker-Rieme rend hommage à nos membres Fernand BOUCKENAERE, Ajdt 1Cl. Comd Bde, qui, de par sa fonction, a pu informer les groupes de résistants des razzias prévues par les Allemands, mais il a été démasqué et emmené à Gand par la Gestapo, après quoi il a été arrêté et exécuté le 24 août 1944 à Oostakker (quelques jours avant la libération de Gand) et Albert POPPE, Brig 1/1 à Gand, qui était détaché à la Brigade de Maldegem et a été arrêté le 15 mars 1943. En tant que dirigeant d'un groupe de résistants, il a été accusé de détention d'armes, d'aide aux alliés et d'espionnage, après quoi il a été exécuté le 26 août 1943 à Rieme. Ils sont devenus le symbole de la résistance contre l'Allemagne nazie en Flandre.

Chaque année, le courage de David DELRÉE (30 ans), Mdl 2Cl. Esc « F » Ht, est également commémoré à Sorinnes. David Delrée, qui a rejoint le maquis et s'est opposé aux SS allemands de la division « Das Reich », a pu éviter l'exécution de 54 otages à Sorinnes en se sacrifiant. Il a été exécuté le 6 septembre 1944 et les 54 civils ont été épargnés de la mort. Il est devenu le symbole de la résistance contre l'Allemagne nazie en Wallonie. (Cet acte courageux est commémoré chaque année aux alentours du 6 septembre à Sorinnes)

La commémoration à Flossenbürg (28 mai 2022) est notamment un hommage à Leopold DE GEYTER, Mdl 1Cl. (33 ans), de la Brigade d'Assenede. Arrêté le 13 avril 1943 à la brigade de gendarmerie, il a séjourné dans des conditions épouvantables dans les camps de concentration d'Essen, d'Esterwege, de Beyreuth et, enfin, dans le célèbre « Vernichtungslager » de Flossenbürg, où il est décédé le 21 mars 1945. Il deviendra le symbole en Flandre orientale et occidentale des gendarmes morts dans tous les camps de concentration.

Étroitement lié à la résistance de la gendarmerie durant les deux guerres mondiales, le SNPS s'efforce jusqu'à aujourd'hui de maintenir les commémorations annuelles des gendarmes morts. Nos membres pensionnés et actifs sont toujours les bienvenus pour participer à ces cérémonies de commémoration.

UN PEU D'HISTOIRE

Le but de cet article était d'expliquer brièvement l'histoire du camp de concentration de Flossenbürg et de se pencher sur les atrocités qui s'y sont déroulées.

Le camp de concentration de Flossenbürg était un camp de prisonniers allemand nazi qui avait été construit en 1938 à proximité de Flossenbürg, dans la région d'Oberpfalz (Beieren). Dès sa



création, la prison avait été aménagée en camp de concentration selon le principe de Dachau.

Ce sont les premiers prisonniers, surtout des Allemands, qui ont construit le camp. L'emplacement du camp avait été choisi de manière à ce que les prisonniers puissent être utilisés comme ouvriers non rémunérés dans les carrières de granite et les usines de Messerschmitt, exploitées par les SS.

Il y avait un crématorium dans la vallée derrière le camp qui n'était pas directement visible pour les prisonniers.

Les survivants nous ont raconté que l'odeur, la fumée noire et les flammes qui sortaient de la cheminée étaient nettement perceptibles.

En 1945, le complexe de Flossenbürg comptait 40 000 prisonniers, dont 11 000 femmes.

Le récit relatif à Flossenbürg ressemble à celui de tous les autres camps de concentration : c'était l'horreur !!

Quiconque travaillait dans les carrières n'avait en moyenne que trois mois à vivre. À partir de fin 1944, 1 prisonnier sur 3 ne survivait pas à son travail dans les carrières et les exploitations forestières. En 1944, Flossenbürg est devenu un camp de formation pour les surveillantes de la Waffen-SS.

Entre avril 1944 et avril 1945, il y a approximativement eu 1 500 condamnations à mort.

Le 9 avril 1945, le primat de l'église, théologien et résistant contre le nazisme, Dietrich Bonhoeffer, y a également été pendu. Pour toutes ces exécutions, six nouvelles potences avaient été placées. Au cours des derniers mois, il y avait même eu plus de condamnations à mort et d'autres morts que le crématorium pouvait contenir. C'est pourquoi les SS faisaient entasser les corps avec du bois sur des tas en forme de pyramide pour les brûler.



Juste avant la libération du camp de concentration, les prisonniers avaient été forcés de participer à une « marche funèbre ». Le but de ces marches funèbres était la liquidation totale des survivants. De cette manière, on tentait d'effacer toutes traces.
Pendant l'existence du camp de concentration, plus de 97 000 personnes ont été emprisonnées d'une manière abominable, atroce.

LES DERNIERS TÉMOINS

Marcel Durnez et Julien Van Den Driessche étaient nos derniers témoins directs de cette vie inhumaine. Marcel a été déporté à Auschwitz avec ses deux frères aînés. Ils se sont vu tatouer leur numéro et ont ensuite été déportés vers le camp de Flossenbürg.

Les deux frères aînés de Marcel n'y ont pas survécu.

Julien a été arrêté avec son frère et, après avoir séjourné dans plusieurs autres camps, ils ont été déportés vers le célèbre camp de concentration de Flossenbürg. Le frère de Julien n'y a pas survécu.

LEUR TÉMOIGNAGE NE PEUT PAS DISPARAÎTRE !!!

Pendant toute leur vie, Marcel et Julien ont partagé leur vécu à Flossenbürg avec des personnes intéressées : avec une indication du lieu, cette pierre, cet escalier, ici les douches et là le crématorium, où leurs frères ont été surpris. Le régime en vigueur était un régime de harcèlement, de punition, de livraison à l'arbitraire des surveillants à qui il était permis de tout faire, généralement jusqu'à ce que la mort s'ensuive.

Réellement de quoi laisser sans voix ! À plusieurs reprises, ces témoins n'ont pu retenir leurs larmes. À la lumière du drame actuel qui se déroule aux frontières de l'Union européenne et de la publication d'articles dans la presse indiquant que l'histoire horrible se répète, il ne faut jamais oublier le passé et tout le monde doit savoir qu'une tragédie a eu lieu et qu'elle est en train de se répéter. Avec nos thèmes de la Guerre, de la Paix et de la Liberté, au sein de nos associations patriotes, nous ferons retentir encore plus fort l'appel à la paix.

Un telle chose ne peut jamais ou jamais plus se reproduire !!

Marcel De Loof et Jan Boon



DISTINCTIONS HONORIFIQUES DANS LES ORDRES NATIONAUX ET DECORATIONS CIVIQUES.



L'octroi des décorations reste une prérogative royale sur base de l'article 144 de la Constitution.

Il existe deux types de distinctions : les décorations civiles et les distinctions honorifiques dans les Ordres nationaux.

La décoration civile par ancienneté de service récompense les fonctionnaires statutaires ainsi que les mandataires des services publics pour 25 ans et 35 ans de bons et loyaux services.

Si les années ont été prestées à des niveaux administratifs différents ou dans des organismes publics différents, elles sont également prises en compte.

La décoration civile est décernée sous forme d'une Croix ou d'une Médaille.

La distinction honorifique dans les Ordres nationaux, octroyée en fonction de l'ancienneté et du grade, récompense également les fonctionnaires statutaires ainsi que les mandataires des services publics pour le travail accompli.

Elle est octroyée en fonction de l'occupation principale.

Les 3 Ordres nationaux existants en Belgique sont par ordre de préséance :

- **l'Ordre de Léopold**
- **l'Ordre de la Couronne**
- **l'Ordre de Léopold II**

Hiérarchie avec photos des décorations | Service public fédéral Affaires étrangères (belgium.be)

Après avoir été gérés par la Chancellerie, les divers brevets sont transmis aux Chefs de Corps ou Directeur en vue d'être remis au membre du personnel.

Le retard accumulé dans l'envoi des brevets avoisine les 10 ans, ne vous étonnez donc pas de recevoir un brevet pour une distinctions de 25 ans alors que vous en avez fait 35.

Pour toute question, une seule adresse "**drp.career.honour@police.belgium.be**".

Un petit mail et ils vous diront où vous en êtes à leur niveau.

Ne vous attendez cependant pas à des miracles.

Des tableaux existent, reprenant les divers grades et diverses distinctions. Sur demande via mail, je me ferai un plaisir de vous les transmettre.

christian.andre@snps.be

Merci à Gil BOURDOUX, Président SOCOL (entre-autres) pour ses avis et conseils toujours très précieux.

Bon courage.

Christian ANDRE
Vice-Président national

LE SNPS HONORE SES MEMBRES D'HONNEUR



Pendant l'Assemblée générale de 2020, une Assemblée générale organisée en pleine pandémie de Covid, qui s'est tenue via internet, un point relatif à la nomination des membres d'honneur a été inscrit à l'ordre du jour. La nomination des membres d'honneur est en effet réservée à l'Assemblée générale.

Les quatre membres d'honneur proposé : Marcel De Loof, Gilbert Verkyndere, Pierre Vrijens, Dany Cavet ont été élus en raison de leurs grands mérites pour l'association et sont autorisés à porter le titre de membre d'honneur depuis 2020.

Suite aux restrictions permanentes après 2020, les membres d'honneur n'avaient jusqu'à présent pas encore pu être traités avec le respect nécessaire. Lors de la première Assemblée générale qui a pu se tenir physiquement en 2022, nous ne voulions pas encore immédiatement plonger les membres d'honneur dans une grande masse, vu les risques possibles pour leur santé. Vous devez savoir que l'un des membres d'honneur est membre de notre association depuis plus de 70 ans, ce qui donne une idée de leur âge moyen. Mieux vaut prévenir que guérir.

Mais vu qu'au sursis succède généralement l'abandon, notre président national et notre secrétaire national n'ont plus voulu attendre pour célébrer les membres d'honneur dans un cadre approprié. Le lieu choisi est le restaurant Firenze à Kortenberg.

Les membres d'honneur ont été accueillis le 20/06/2022 par le président national et le secrétaire national dans le cadre précité où, après une brève allocution du président national, l'assemblée a pu passer à table pour ce qui allait se transformer en agréable après-midi, ponctué de nombreuses anecdotes du bon vieux temps. Dany cavet a malheureusement dû annuler vu qu'il réside en France. Mais il a fait savoir qu'il appréciait vraiment l'invitation.

Étaient également présents le vice-président national et représentant des pensionnés francophones ainsi que le président national des pensionnés néerlandophones, le trésorier de l'association nationale des pensionnés et les présidents des provinces respectives dont faisaient partie les membres d'honneur.

L'association ne remerciera jamais assez les membres d'honneur pour les limites qu'ils ont aidé à repousser dans le passé pour chaque policier et leur souhaite encore une très longue et heureuse affiliation d'honneur. Les membres d'honneur ont conseillé de continuer à défendre les intérêts des policiers avec le SNPS, tout en gardant à l'esprit ce qui suit : s'il y a quelque chose que le passé nous apprend, c'est qu'il faut continuer. Continuer et faire de l'avenir encore plus un passé.

**Nous présentons nos sincères condoléances aux familles et
aux proches pour la perte douloureuse qui les a touchés.**

Janssens Robert - 3 maart 2022 - 94 ans - Brabant Flamand
Bodarwe Walter - 7 maart 2022 - 84 ans - Liège
Schryvers Willem - 9 maart 2022 - 85 ans - Flandre-Orientale
Renaers Claudy - 11 maart 2022 - 73 ans - Liège
Kluckers Joseph - 12 maart 2022 - 93 ans - Liège
Docq Leonie - 13 maart 2022 - 97 ans - Bruxelles
Delvaux Marc - 13 maart 2022 - 64 ans - Liège
Goossens Peter - 16 maart 2022 - 52 ans - Anvers
Pletinck Jean-Marie - 20 maart 2022 - 77 ans - Marié à Janssen Marie-Rose - Brabant Wallon
Suykens Lucas - 26 maart 2022 - 68 ans - Anvers
Dubois Dieudonnee - 27 maart 2022 - 98 ans - Hainaut
Medats Denise - 30 maart 2022 - Veuve de Champagne René - Brabant Flamand
Delobbe Norbert - 30 maart 2022 - 91 ans - Bruxelles
Willekens Louis - 2 april 2022 - 72 ans - Limbourg
Ruymen Rachelle - 5 april 2022 - 101 ans - Limbourg
Schommers Marie-Christine - 12 april 2022 - 96 ans - Bruxelles
Lambert Roger - 13 april 2022 - 96 ans - Marié à Gerard Edith - Luxembourg
Mormont Jean-Luc - 19 april 2022 - 72 ans - Marié à Delise Lydie - Namur
Stockmans Roger - 25 april 2022 - 91 ans - Brabant Flamand
Mari Victor - 25 april 2022 - 70 ans - Hainaut
Steeemans Eva - 27 april 2022 - 53 ans - Brabant Flamand
Van Dingenen Anny - 5 mei 2022 - 92 ans - Anvers
Derval Carine - 13 mei 2022 - 57 ans - Bruxelles
Heindryckx Noel - 16 mei 2022 - 83 ans - Marié à Nyssen Annie - Flandre-Orientale
Verheeecke Antoinette - 20 mei 2022 - 88 ans - Veuve de Van Hulle André - Flandre-Orientale
Beernaert Willy - 27 mei 2022 - 95 ans - Flandre-Occidentale
Lenoir Guy - 29 mei 2022 - 72 ans - Marié à Archambeau Marie-Colette - Luxembourg
Bogaerts Andreas - 3 juni 2022 - 98 ans - Anvers
Bossaert Norbert - 21 juni 2022 - 90 ans - Flandre-Orientale
De Goe Simone - 21 juni 2022 - 96 ans - Flandre-Occidentale

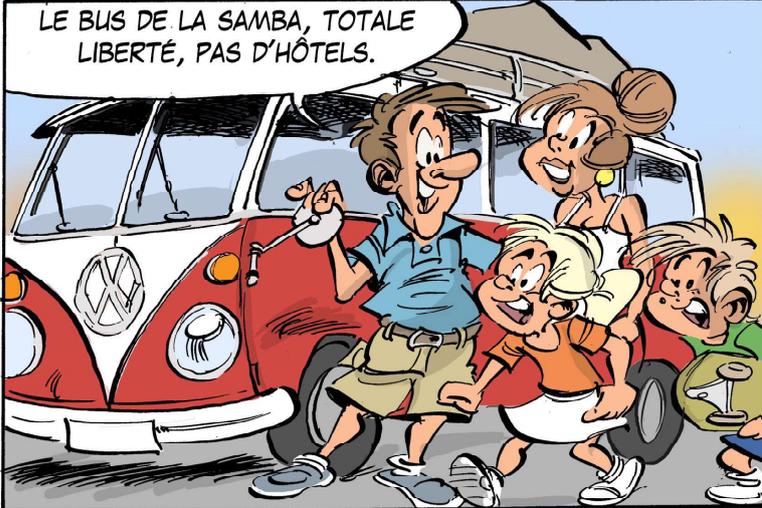
DERNIÈRE PAUSE ET APRÈS, 4 SEMAINES DE CONGÉS !



CHÉRIE, JE SUIS LÀ ET J'AI DÉJÀ RÉCUPÉRÉ LE CAMPING-CAR !



LE BUS DE LA SAMBA, TOTALE LIBERTÉ, PAS D'HÔTELS.



PROFITER DE LA DOUCE FRANCE,

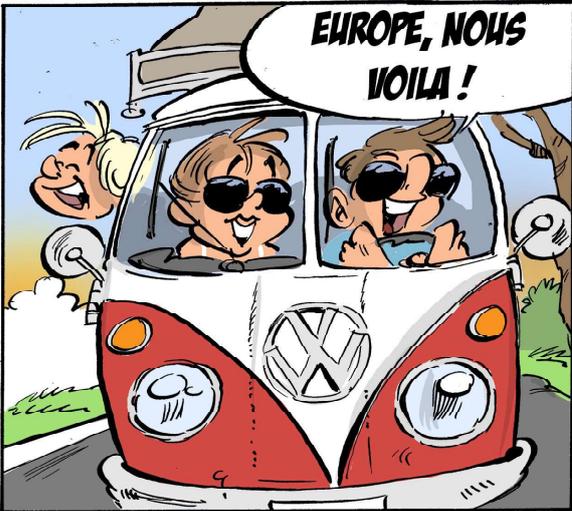
COUCHER DE SOLEIL AU PORTUGAL...

DOLCE FARNIENTE EN ITALIE,

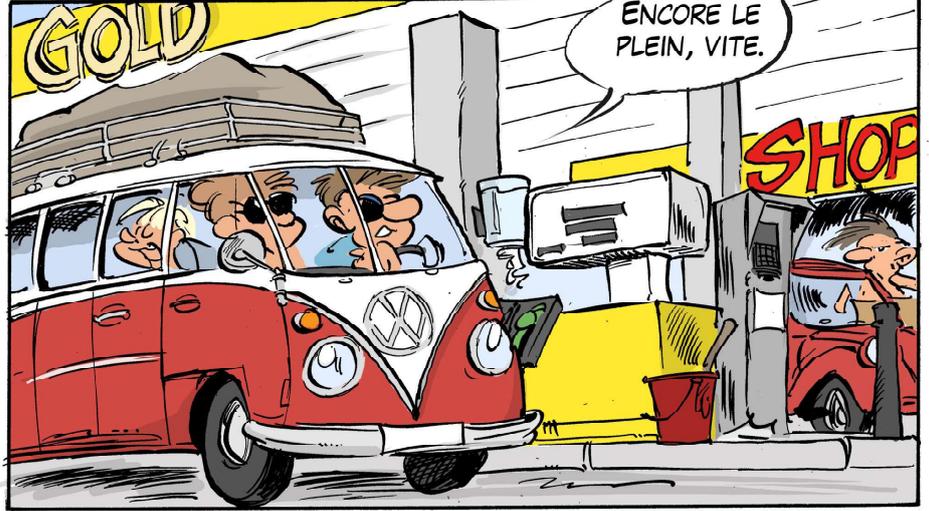
UNE VALSE EN AUTRICHE,
BIÈRE ET SCHNAPS EN ALLEMAGNE...



EUROPE, NOUS VOILA !



ENCORE LE PLEIN, VITE.



MAMAN, ÇA FAIT 4 JOURS QU'ON EST LÀ, MÊME PAS À 10 KM DE LA MAISON.

TSSS, PAPA NE S'EST PAS ENCORE REMIS DU PRIX DU PLEIN DE DIESEL.

